

ABONNEMENT

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR.  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames	50
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 SEPTEMBRE

### INFORMATIONS

A la dernière réception du quai d'Orsay, M. Resmann, chargé d'affaires d'Italie en l'absence du général Menabrea, parlant avec M. Goblet du voyage de l'empereur d'Allemagne à Rome, lui a laissé entendre incidemment que, après sa visite à Rome, l'Empereur irait très probablement visiter Naples en compagnie du roi Humbert.

Or, on sait que les puissances maritimes, en pareil cas, comme il est d'usage et comme cela a eu lieu d'ailleurs pour la régente d'Espagne à Barcelone, envoient des vaisseaux pour servir de garde d'honneur au souverain qui visite un port.

Aussi, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre, la Grèce, le Danemark et l'Espagne ont-elles déjà désigné les navires de leur flotte qui doivent aller dans les eaux de Naples.

La question de savoir si la France enverra une escadre d'honneur a été discutée dans le conseil des ministres de samedi, mais elle n'a pas été résolue.

On télégraphie de Rome, 14 septembre, au Gaulois, que sur les ordres directs de M. Crispi, agissant en sa qualité de ministre de l'intérieur, un acte odieux vient d'être accompli à Aoste :

Le sous-préfet de cette ville, accompagné de plusieurs fonctionnaires et d'un peloton de carabiniers, commandé par un lieutenant, s'est rendu à Morger, dans la vallée d'Aoste, au couvent des Capucins français. Il a donné lecture d'un décret ordonnant la fermeture du couvent, celle de la chapelle, et l'expulsion des religieux du territoire italien. Il a prévenu ces derniers qu'ils avaient cinq jours pour obéir à cette dernière prescription.

Ces Capucins relèvent de la maison-mère de Chambéry. Ils étaient très aimés

dans le pays et y rendaient de véritables services. Leur maison a été livrée à la municipalité. Quant à la chapelle, le sous-préfet a déclaré qu'elle serait rouverte lorsqu'on aura trouvé un titulaire italien.

Le décret qui frappe les religieux n'invoque pas d'autres motifs que ceux d'ordre public. Mais on dit tout haut qu'ils doivent leur expulsion à leur qualité de Français.

Parce que Français ; — voilà leur faute. Voilà un nouvel acte du gouvernement italien qui témoigne bien de quels sentiments il est animé pour la France.

M. Carnot est à peine rentré à Fontainebleau, que toute une autre série de départements lui réclame un nouveau voyage, — voyage promis, du reste, et que le Président de la République compte exécuter, sans grand retard, le 40 octobre.

Dijon, Lyon, Annecy et très probablement Saint-Etienne seront les étapes de cette nouvelle excursion.

Puis retour à l'Élysée et repos.

#### LE MONUMENT DE VEXAINCOURT

Le 24 septembre de l'année dernière, deux Français, le maréchal-des-logis de dragons de Wangen et le piqueur Brignon, étoient victimes d'un attentat sur le territoire de Vexaincourt, près de Raon-sur-Plaine, à l'extrême frontière. Nous ne rappellerons pas les incidents de cette sanglante affaire, qui causa dans toute la France une si vive émotion. M. de Wangen est aujourd'hui guéri de ses blessures. Le malheureux Brignon avait été frappé à mort.

Un modeste monument lui a été élevé dans le cimetière de Vexaincourt.

On n'a pas oublié quel fut le dénouement de l'action diplomatique engagée à la suite de cet incident.

Le gouvernement allemand versa, à titre d'indemnité, une somme de 75,000 francs, qui fut remise à la famille de Brignon.

Quant à l'auteur de l'agression, le soldat Kauffmann, en garnison à Saverne, il reçut

les félicitations de ses chefs; cité pour la forme devant un conseil de guerre, il fut acquitté avec éloges.

Quelques jours plus tard, on le nomma tireur de première classe, en récompense de l'adresse dont il avait fait preuve à Vexaincourt. Il est aujourd'hui libéré du service militaire et les journaux d'Allemagne nous ont annoncé que le meurtrier avait été accueilli, à son retour au pays natal, comme un « glorieux vainqueur » par ses compatriotes.

Nous apprenons qu'une cérémonie funèbre sera célébrée à Vexaincourt, le 24 septembre prochain, en mémoire de Brignon.

Un monument sera élevé sur le territoire français, à l'endroit où sont tombés les deux victimes. De nombreuses délégations assisteront à cette cérémonie.

Les populations des Vosges ont donné assez de preuves de leur sang-froid et de leur patriotisme éclairé pour qu'il soit inutile de leur recommander de garder le plus grand calme, dans cette circonstance, vis-à-vis des provocations allemandes et à quelques mètres à peine de la frontière.

#### LE BRAY GÉNÉRAL

Samedi, a paru une curieuse image d'Épinal, richement enluminée et rehaussée d'or, représentant le général Boulanger en grand uniforme et portant au cou non pas le grand cordon de la Légion d'honneur, mais bien le collier de grand maître de l'Ordre, réservé aux chefs d'État.

Comme légende, ces simples mots : « Le général Boulanger, protecteur de la République française. »

Il ne se passe pas de jour que des camelots ne chantent, dans les rues de Paris, des chansons pour le brav' général Boulanger. Samedi soir encore, sur le pont des Arts, ils groupaient la foule autour d'eux.

#### LES BOULANGERS GRÉVISTES

Ainsi que la journée d'avant-hier le faisait prévoir, tous les boulangers, sauf deux, ont rouvert leurs portes hier matin.

» Ils vendent le pain à raison de 75 centimes les deux kilogrammes.

Les ouvriers boulangers, qui avaient cessé le travail devant la décision des patrons de leur faire supporter l'écart entre leurs prix et la taxe officielle, ont repris leur travail.

En prévision des troubles qui auraient pu se produire hier matin, la municipalité de Saint-Denis avait demandé deux compagnies de ligne du fort de la Briche.

A Saint-Quen, la gendarmerie était sur pied.

Aucun tumulte sérieux ne s'est produit.

Pourtant une manifestation devant certains boulangers a été décidée par un groupe, pour hier soir, à Saint-Denis.

#### PENSÉE DU JOUR

Le centenaire de 89 s'annonce mal... Pas de concentration républicaine...

Puis la misère, sous forme de grèves, qui fait tache d'huile...

Oui, il s'annonce mal, le centenaire. Est-ce qu'il sera le premier acte de la liquidation ? (Le Parti ouvrier.)

### VINGT WILSONS

On a poursuivi Wilson, pure comédie, pour faire croire que l'on était plus honnête que lui; mais, sur trente-trois membres de la commission du budget, vous avez au moins vingt Wilsons. NUMA GILLY, député.

Le Journal du Midi publie la conversation qu'il a eue avec M. Numa Gilly, maire de Nîmes, député du Gard :

« Moi. — Je ne viens pas vous demander les noms que M. Salis vous somme de citer. C'est à la commission du budget que vous les devez d'abord. Je vous prie seulement de me dire ce qu'il faut penser des insinuations que répandent déjà vos adversaires. « M. Numa Gilly, disent-ils, est collé au mur ; il a vidé son sac, il n'a plus rien à dire, vous verrez qu'il se taira. »

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

### CHAPITRE VI

#### UNE MACHOIRE DÉMONTÉE

(Suite)

Camille, un peu rassuré sur la bataille à livrer le lundi en police correctionnelle, bâna dans Marseille, non sans mélancolie.

— Voir la femme de son rêve conjugal à vingt-cinq pas de soi, à la portière d'un wagon. La rejoindre. Quoi de plus simple, de plus facile, de plus naturel, n'est ce pas ? Mais non, le train s'ébranle ; on démantibule une mâchoire et l'on commence un casier judiciaire. Voilà une belle pièce dans un charrier de famille ! Après tout, l'honneur n'est pas en question dans cette affaire ; mais la vigueur en relief. On peut encore se prévaloir de cette supériorité-là constatée sur papier timbré avec scel et contre-scel. C'est égal ; je traîne ici mon désespoir forcé, tandis qu'elle, à Nice, promène sa délicieuse beauté sous le soleil italien et dans les parfums de la fleur d'orange. Entre elle et moi six jours, c'est énorme. Qui sait où la vélocité voyageuse de son respectable

père l'aura entraînée dans six jours ? Un vrai mirage que cette jeune fille ! Soit. J'aurai la patience du chameau dans le désert.

Camille débitait de semblables monologues tout le long de ses flâneries et il flânait du matin au soir. C'est vous dire qu'il en débita plus que je n'en rapporte ici. Je remplirais facilement la moitié du volume de ses doléances, de ses réflexions, de ses objurgations, de ses résolutions. Je le laisse donc se désoler à son aise dans la forme du soliloque et, comme la dépêche, je vous transporte électriquement à Paris.

Nous voici donc à Paris où, en ce moment, Daniel de Pragat seul nous intéresse. C'est chez lui que nous nous rendons avec le facteur de la dépêche marseillaise. Ce dernier dut laisser la dépêche chez le concierge. Daniel était absent.

— M. Daniel de Pragat a bien autre chose à faire qu'à attendre des dépêches, répondit le concierge. Il est en train d'en conter à sa fiancée, M<sup>lle</sup> Restoud, chez son oncle, au Marais. Je vais lui envoyer le poulet par un commissionnaire.

Donc, au Marais, chez M. Restoud, oncle et tuteur de M<sup>lle</sup> Restoud, Daniel se trouvait en instances conjugales. Ils étaient, ce soir-là, tous trois, dans un salon très bourgeois, mais très confortable.

M<sup>lle</sup> Évangéline Restoud, orpheline et riche, ressemblait à toutes les jeunes filles d'un certain

monde du négoce en gros, avec un nez plus ou moins à la Roxelane, des yeux plus ou moins chinois, une bouche plus ou moins fendue — jeunes filles dont il n'y a réellement rien à dire encore en bien ou en mal. Le mariage seulement fait de ces demoiselles des femmes dont on puisse parler. Celle-ci avait, de plus peut-être, les mains rouges et les yeux baissés de la pensionnaire remplie d'innocence et d'engelures.

Quant à M. Restoud, oncle, tuteur, veuf et négociant, c'était un petit homme rabougri, avec des yeux bleus, un nez pointu et un menton à fossette, le tout à fleur de tête. Il avait gagné sa fortune dans le commerce des gilets de flanelle et des bonnets de coton, les deux consommations les plus importantes et les plus dissimulées de la création. Soupçonneux par habitude commerciale, il croyait plus qu'on ne lui disait ou qu'on ne lui montrait, et, par nature ombrageux, une susceptibilité déplorable le tenait toujours l'oreille dressée et l'œil investigateur.

Dans le duo des deux futurs, il gardait ordinairement le silence. Mais s'il lui arrivait de desserrer les dents, il ne les desserrait que pour conjecturer désavantageusement et planter en face des gens des points d'interrogation barbelés.

Ce mariage ne lui convenait que médiocrement. Un avocat ? Peuh ! Un substitut ? Heu ! Il aurait préféré un homme de commerce. Justement, au

nombre de ses commis, se trouvait le jeune Théophile Pipeau, garçon d'avenir qui faisait avaler à la pratique avec une remarquable adresse les gilets de flanelle avariés et les casques-à-mèche répréhensibles. Mais, matemoiselle sa nièce s'était énergiquement opposée à s'appeler M<sup>me</sup> Théophile Pipeau. Ah ! M<sup>me</sup> Daniel de Pragat, voilà qui sonnait bien ! Ce « de » avait séduit sa vanité. En outre, depuis sa plus tendre enfance, elle bâtaise à son rêve un nid dans la magistrature.

Comme Évangéline était bien dotée et fort entêtée, nécessité fut à l'oncle Restoud d'en passer par la volonté de sa nièce, toutefois à son corps défendant et en rechignant. Les publications devaient même s'étaler le lendemain, affichées sous la toile d'araignée municipale en fil d'archal des arrondissements respectifs.

Ce soir-là donc, les deux jeunes gens avaient entamé le petit bout de conversation obligatoire et quotidienne.

— Voilà trois jours que vous êtes pardonné, monsieur Daniel, m'indiquait Évangéline. Mais vous avouerez que ce départ précipité sans crier gare, cette absence singulière sans donner de vos nouvelles, sont aussi peu gracieuses pour moi qu'implicables.

L'oncle Restoud eut une démanaison de parler à laquelle il céda.

— Ah ! les folles de jeunesse ! Au moment le

» M. Numa Gilly. — C'est une erreur, j'irai jusqu'au bout.

» Moi. — Avez-vous des noms ? En citez-vous ?

» M. Numa Gilly. — Oui, il y a là-bas un tas de fricoteurs. Ils sont bien connus.

» Moi. — Avez-vous des preuves ?

» M. Numa Gilly. — J'en ai. D'ailleurs, on n'a qu'à suivre l'Officiel. On y trouvera des choses qui crévent les yeux. L'Union des Travailleurs, en reproduisant ma lettre, en a rappelé quelques-unes. Par exemple ce fait révélé par M. de Mahy à la tribune qu'un navire commandé par l'Etat et que les commissions administratives avaient refusé, a été reçu sur un ordre formel du ministre Rouvier.

» Que penser aussi de la vente à la marine anglaise, par un rapporteur du budget de la marine française, d'un procédé qu'avait acheté le gouvernement français ? Et les tarifs de pénétration qui amènent à Paris et dans nos départements les houilles, tissus, machines, papiers d'Angleterre, d'Allemagne ou de Belgique avec des tarifs de 45 à 50 0/0 moins élevés que ceux appliqués aux articles similaires de Roubaix, Lille, Valenciennes, Lyon, Saint-Etienne, etc. ? La Compagnie de l'Est avantage les coques et charbons allemands de 4.75 par tonne au détriment des nôtres. Cela, c'est le fruit des conventions du 20 novembre 1883. Comment doit-on juger les gens qui les ont rédigées ou votées ?

» Moi. — Ils ont fait une grosse faute, mais il n'en suit pas qu'ils aient prévariqué.

» M. Numa Gilly. — Ou ce sont des prévaricateurs ou ce sont des inconscients. Dans l'un et l'autre cas, ils ne sont pas à leur place à la Chambre et surtout à la commission du budget.

» Moi. — Connaissez-vous d'autres faits que ceux auxquels vous venez de faire allusion ?

» M. Numa Gilly. — Beaucoup ; tout cela est dans mes papiers à Paris. La session du Conseil municipal de Nîmes s'ouvre aujourd'hui et me retiendrait ici. Dès qu'elle sera close, je partirai pour Paris et j'y fournirai toutes les explications désirables.

» Moi. — En attendant, ne répondrez-vous pas à M. Salis ?

» M. Numa Gilly. — Pardon, je viens de lui écrire que ne l'ayant pas attaqué personnellement je ne lui devais pas d'autres explications et que j'attendais toujours une réponse de la commission du budget. C'est elle que j'ai visée, c'est à elle que je veux répondre.

» Moi. — Puisque nous en sommes à la lettre de M. Salis, quelle est, selon vous, la raison qui a empêché la commission de vous répondre en tant que personne morale par l'organe de son président.

» M. Numa Gilly. — Oh ! cela je l'avais bien prévu. J'avais dit à un de mes amis : Je suis absolument certain que la commission ne se mettra pas en avant. Elle comprend dans son sein des hommes qui n'osent jamais la lancer dans cette voie et qui ont tout intérêt à ne pas le faire. Il est bien plus commode de prendre des airs dédaigneux.

plus solennel de la vie, elles jettent quelquefois encore leurs dernières étincelles avant de s'éteindre...

— Ma jeunesse n'a jamais eu de ces fusées-là, monsieur Restoud, je vous assure, repartit Daniel en riant.

L'oncle reprit son rôle muet et les deux futurs parlèrent de demain, puis des longues semaines légales, puis des grands jours de célébration, puis du voyage de nocce accoutumé, enfin de la lune de miel éternelle.

— Il n'en est pas qui ne finissent par rancir, jeta sur les tourtereaux comme un cri d'orfraie le marchand de flanelle, du fond de son fauteuil.

Il se rappelait peut-être feu M<sup>me</sup> Restoud et défilait par le souvenir tout son ancien chapellet conjugal. Ce retour au passé l'agaçait probablement, car il lui était impossible de rester assis et il se promenait, de long en large, sur le tapis comme un guichetier qui surveille un condamné à mort en train de faire sa dernière confession avant de marcher à l'échafaud.

Soudain, un coup de sonnette retentit dans le vestibule. A la porte d'entrée se produisirent un bruit et un pourparler. La bonne se présenta bientôt au seuil du salon, une enveloppe bleue à la main :

— Une dépêche pour M. Daniel, dit-elle.

— Pour moi ? exclama Daniel surpris.

» Moi. — Et si la commission persiste dans cette attitude ?

» M. Numa Gilly. — Je saurai bien l'en faire sortir.

» Moi. — Vous porterez le débat à la tribune ?

» M. Numa Gilly. — Peut-être, mais ce n'est pas mon plan. La presse est saisie de l'affaire, l'opinion en est émue, il est impossible que la commission ne donne pas à l'opinion publique la satisfaction que l'on attend. Dans tous les cas je suis décidé à m'adresser aux journaux, j'ai déjà reçu des propositions de plusieurs.

» Moi. — Et si les personnages que vous dénoncerez vous jettent un démenti ?

» M. Numa Gilly. — Je les mettrai en demeure de me poursuivre. Je veux aller en Cour d'assises, c'est là que doit se vider le différend. Soyez tranquille, je ne m'abriterai pas derrière l'inviolabilité parlementaire. Je ne demande qu'à être poursuivi pour pouvoir faire devant le jury la preuve de ce que j'avance.

» C'est sur cette déclaration très catégorique que j'ai pris congé de M. Numa Gilly. Avant de me laisser partir, il me montra des télégrammes de félicitations qu'il avait reçus de Paris dans la matinée, en me priant de ne point nommer les signataires.

» Dernier détail. Le député du Gard m'a paru très calme, très froid et absolument sûr de son fait.

## NOUVELLES MILITAIRES

L'amiral Dupetit-Thouars, préfet maritime, vient d'adresser aux troupes et équipages placés sous son commandement l'ordre du jour suivant :

« Au moment où les travaux de la mobilisation viennent d'être terminés, le vice-amiral commandant en chef, préfet maritime du cinquième arrondissement, témoigne sa satisfaction aux chefs de service, aux officiers des différents corps, aux maîtres, marins et agents divers du personnel maritime qui y ont pris part.

» Si des lacunes ou des imperfections ont été relevées, il en sera tenu compte ; mais tous les ordres donnés ont été exécutés sans hésitation, et le calme qui n'a cessé de régner dans l'arsenal comme à bord des bâtiments montre la confiance réciproque, la résolution de bien faire de tous ceux qui concourent ici à l'efficacité de notre état naval.

» Le présent ordre sera lu à l'inspection sur les bâtiments, sur la Belle-Poule, à la Division, et sera affiché dans les différents services du port. »

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 septembre.

Pas de changement notable dans la tenue du marché. Le 3 0/0 cote 83.46, coupon détaché ; le 4 1/2 0/0 105.80.

L'action du Crédit Foncier s'est négociée à 1.370. Toujours bien tenues, les obligations foncières et communales jouissent des faveurs des capitaux qui recherchent les valeurs sans risques

Et, à part, il murmura :

— Est-ce de ma tante ? De mon premier président ? de mon père malade ? Pourvu que ce ne soit pas encore de cet animal de Camille !

Il avait deviné ; c'était de Camille. C'est pourquoi il se releva de la causeuse, avec une physionomie contrariée et froissa la dépêche entre ses doigts.

— Pardonnez-moi une seconde fois, dit Daniel à M<sup>me</sup> Evangéline et à M. Restoud, mais il faut que je reparte... que je m'absente de nouveau, trois ou quatre jours.

— Encore ! interrompit la jeune fille avec reproche.

— Encore ! bougonna l'oncle avec un intonation d'amertume pure. Mais enfin, monsieur Daniel, voilà qui devient fort extraordinaire.

— Vous savez, monsieur, les affaires... Il s'agit des intérêts d'une personne qui m'est chère... d'un ami.

— D'un ami ? interrogea le bonnetier qui tournait au narquois. Mais encore, quel ami ? quels intérêts et quelles affaires ? Serions-nous de trop dans vos confidences, monsieur de Praga ? ou ces confidences ne peuvent-elles tomber en des oreilles chastes et des cœurs vertueux ?

— Rien heureusement de tout cela, monsieur Restoud.

Puis il ajouta tout bas :

et d'un revenu avantageux. Les diverses obligations à lots de cet établissement sont l'objet de demandes nombreuses.

La Société Générale s'affermira à 480. Les Dépôts et Comptes courants se tiennent fermes à 605.

On est à 386.50 sur l'obligation des Immeubles. Acheter ces titres au cours actuel, c'est donc s'assurer une plus-value de plus de 600 francs aux tirages et par suite, une plus-value grandissante dans l'intervalle de l'achat au remboursement.

Le 20 courant s'ouvrira la souscription à 100,000 obligations 6 0/0 du Gouvernement de Cordoba (République Argentine) aux guichets du Comptoir d'Escompte, de la Société Générale et du Crédit Industriel. Les obligations de Cordoba seront garanties par les actions de la Banque et par tous les revenus de la province qui est une des plus riches de la République Argentine. Au taux d'émission qui est de 482.50, le placement ressort à 6.25 0/0 sans compter la prime de remboursement à 500 fr., en 33 ans, par tirage au sort.

Le Panama progresse à 273. On cote 17 et 20 fr. sur les Comat ; les Comet Smelting Works se négocient à 75 et 80 fr.

Les actions du Patrimoine-Vi sont demandées au Parquet entre 75 et 80 fr.

Le marché de nos chemins de fer est bien tenu.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Une grève à Cholet

L'Anjou a reçu la dépêche suivante :

Cholet, 17 septembre, 1 h. 15 soir.

« Une grève des tisserands à la main et des ouvriers des tissages mécaniques de cotonnade a été déclarée hier à Cholet par la chambre syndicale. Quatre tissages de coton occupant cent quarante ouvriers sont arrêtés aujourd'hui. Des grévistes sont partis pour fomentier la grève à Mortagne et dans les communes voisines parmi les tisserands à la main. »

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS AUX STATIONS HYVERNALES ET BALNÉAIRES DES PYRÉNÉES

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour :

Arcachon, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Pierrefitte-Nestlats, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Argelès-Vieuxac, Ax, Salies-de-Béarn, Saint-Girons, Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 40 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un

— Je ne puis cependant pas leur conter la vérité. Les extravagances de Camille sont trop incroyables. Ils vont s'imaginer que je cherche à leur dissimuler quelque inavouable étourderie... que je les trompe...

— Votre silence, monsieur, est tout au moins injurieux pour nous s'il n'est accusateur pour vous, revint à la rescousse le colonnier.

— Ni l'un ni l'autre, je vous le répète, monsieur Restoud. Ce qui m'arrive est bien simple. J'ai un ami à tête un peu folle. Il veut se marier, s'est épris d'une photographie et voyage après l'original. A chaque station quelque aventure fâcheuse l'arrête. Je suis allé à Dijon où il était accusé de vouloir dépecer une femme, ailleurs où il a failli être enfermé dans une maison d'aliénés. Il me réclame par le premier train. Quoi le menace encore ? Je n'en sais rien. La dépêche ne s'explique pas.

Et jouant avec la dépêche froissée, il la jeta machinalement sur un guéridon à côté de lui.

— Vous appelez cela bien simple ? riposta l'oncle. Je ne trouve pas. Il est vrai que j'ignore, moi, la vie de jeune homme, la vie oisive, la vie dépendante, la vie du mors au dents. Enfin, ce sont vos affaires, monsieur, et vos affaires ne sont pas encore les nôtres, si tant est qu'elles le deviennent jamais.

(A suivre.)

supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

### CHEMINS DE FER D'ORLÉANS ET DU MIDI

#### Voyages dans les Pyrénées

Les Compagnies d'Orléans et du Midi ont mis en application, à dater du 10 juillet, les prix de 3 nouveaux voyages d'excursion au départ de Paris, permettant de visiter les diverses stations des Pyrénées.

LES PRIX SONT : 1<sup>re</sup> CL., 480 FR. — 2<sup>e</sup> CL., 435 FR.

Durée de validité : 30 jours

En outre, la durée de validité du billet de voyage circulaire, actuellement établi pour le Centre et les Pyrénées, et dont les prix sont : 225 fr. en 1<sup>re</sup> classe, et 170 fr. en 2<sup>e</sup> classe, sera portée de 30 à 45 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, de une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toute gare des Compagnies des billets Aller et Retour réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

### UNION SAUMUROISE

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime

Dimanche 23 septembre 1888

De 9 heures à 11 heures du matin. — Tir aux armes de guerre, au stand de l'Ecole de cavalerie.

De 4 heures à 6 heures du soir. — Tir aux armes spéciales, au siège de la Société.

6<sup>e</sup> LISTE DE SOUSCRIPTION

Le Courrier de Saumur : 40 fr.

La Société Poisson : 50 fr.

M. Normandine : 40 fr.

M. Cottineau, sous-préfet : une médaille d'argent.

Le Président, G. DOUSSAIN.

### L'ACCIDENT DU CHAMP-DE-MARS à Angers

#### CHUTE ET MORT DE CASTANET

Dimanche soir, un accident mortel a jeté dans la consternation toute la ville d'Angers.

Emilien Castanet, le célèbre dompteur, l'illustre aéronaute et funambule dont toute la presse avait maintes fois vanté l'habileté merveilleuse qui l'avait fait comparer à Blondin, le héros du Niagara, vient de mourir à Angers dans les circonstances tragiques que raconte en ces termes l'Union de l'Ouest :

« La journée de dimanche, qui avait si bien commencé, a fini d'une façon bien triste pour la famille Pezon et pour tout le public angevin.

» On savait partout, à Angers et dans les environs, que Castanet-Pezon se proposait de traverser le Champ-de-Mars sur un câble tendu à 20 mètres environ de hauteur. Dès une heure, la foule affluait sur la vaste place et dans le Mail, suivant avec intérêt les moindres détails. A trois heures, enfin, Castanet se montre. Le câble était très bien disposé. On y accédait du côté du Palais de Justice.

» Castanet l'a traversé une première fois dans les meilleures conditions. Au retour, il poussait devant lui sa brouette attachée à sa ceinture par des crochets. Il fit ensuite le trajet à reculons, puis avec une chaise attachée par des crochets sur son dos ; il s'assit plusieurs fois et poussa la témérité jusqu'à se tenir debout sur la chaise. Enfin, et pour terminer la première partie de ces dangereux exercices, il fit une omelette sur un fourneau ; puis fit encore le voyage sur son câble, les yeux bandés et la tête dans un sac. Tous ces tours de force ont été accomplis sans la moindre hésitation. Ce succès promettait un succès pareil pour la traversée du soir, avec feu d'artifice.

» A 8 heures, même foule. A 9 heures, Castanet paraît, à la gare de départ. Son balancier est éclairé à chaque bout ; on ne voit que l'audacieux funambule. Il avait ainsi parcouru plus des deux tiers du chemin, lorsqu'on le vit s'agenouiller et allumer les pièces d'artifice qu'il portait sur la tête. Il se relève, le feu d'artifice éclate, Castanet marche. Au moment où la dernière pièce

...aisait encore, on ne voit plus personne : Castanet était tombé.

Chacun s'empresse ; Castanet était sans connaissance. En même temps, M<sup>me</sup> Castanet, qui suivait son mari des yeux, dans une anxiété bien naturelle, jette un cri et s'évanouit. On l'emporte et son mari est déposé sur son lit, dans la puanteur. L'émotion était grande dans le public, en voyant passer ces deux cortèges, qui avaient peine à s'ouvrir le chemin.

Castanet est déposé sur son lit, dans la voiture qui lui sert de chambre. Le docteur Lagudic et plusieurs internes sont auprès de lui. Grâce à des soins intelligents, le blessé donne quelques signes de vie ; il peut boire quelques gouttes d'eau sucrée ; il indique lui-même la cause de sa chute : il n'y voyait plus. En tombant il n'a pas lâché son balancier, qui a touché terre d'abord, un pied ensuite, puis l'autre. Castanet est donc tombé debout, le haut du corps rejeté en arrière. Mais le choc fut si violent que le pied et la jambe ont été brisés, un poignet foulé et une épaule démise ; le blessé n'a presque pas perdu de sang. La commotion a été terrible ; on s'attendait de minute en minute à le voir mourir.

Jusqu'à près de 11 heures, la foule a stationné autour de la Ménagerie, qui avait été fermée. Castanet a pu être encore transporté à l'hôpital. Mais le malheureux a rendu le dernier soupir quelques minutes après son arrivée.

Castanet était âgé de 24 ans.

De son côté, le Journal de Maine-et-Loire raconte ainsi ce terrible événement :

La journée de dimanche s'était ouverte sous les plus favorables auspices pour Castanet. Aux applaudissements de la foule, l'habile et audacieux funambule avait exécuté de point en point, entre trois et quatre heures, son effrayant programme sur le câble tendu à vingt mètres de hauteur au-dessus du Champ-de-Mars.

Fier de ce succès, le soir, à huit heures, il se coiffait d'un casque surmonté de pièces d'artifice et se disposait à faire une nouvelle traversée entre ciel et terre. Sa jeune femme, M<sup>lle</sup> Pezon, et M<sup>me</sup> Pezon, sa belle-mère, le conjurèrent, à plusieurs reprises, de se débarrasser de ces dangereux accessoires. Mais leurs supplications jointes ne purent le faire changer d'avis. Castanet remonta donc sur son câble avec une véritable pyramide sur la tête. Il s'avancit d'un pas moyen, avec une assurance et une dextérité remarquables. A ses pieds, une foule immense le contemplait et l'admirait. Mais sa jeune femme pleurait à chaudes larmes et le suivait des yeux en disant : Il va lui arriver malheur, où il va certainement lui arriver malheur. Un Monsieur accompagnait la pauvre femme et s'efforçait de la calmer en disant : Mais non, Madame, vous vous tracassez inutilement ; voyez comme votre mari marche bien.

Arrivé aux trois quarts de sa traversée, Castanet alluma ses pièces d'artifice. Aussitôt, les étincelles jaillissent en tous sens ; c'est une véritable pluie de feu qui retombe autour de l'artiste. Les uns applaudissent ; les autres disent : Mais ces étincelles vont l'éblouir ! Cependant, Castanet s'avance toujours ; aux fusées succèdent les pétards et le danger paraît augmenter. Le public n'ose plus battre des mains. Une dernière explosion retentit et ce cri sourd se fait entendre dans la foule : Ah ! il est tombé ! Castanet venait de s'abattre lourdement sur le sol ! Au choc du dernier pétard, Castanet s'est séparé de son câble comme un fruit mûr se détache du l'arbre et tombe à terre. Le balancier n'a pas oscillé ; le funambule n'a pas essayé de retrouver son équilibre comme un homme qui se sent entraîné dans le vide. Castanet est tombé d'une pièce, presque debout : quand on l'a relevé, il avait le dessous du pied droit troué et la cuisse gauche brisée.

Pendant qu'on le transportait sans mouvement aux voitures de la ménagerie, la foule se retirait sous le coup de la plus poignante émotion.

Plusieurs médecins accoururent ; après lui avoir donné les premiers soins ils firent conduire le blessé à l'hôpital. C'est là qu'il est mort à onze heures du soir, succombant à de graves lésions internes.

Toutefois, avant d'expirer, il a pu prononcer quelques paroles ; il s'est plaint de vives souffrances et a répété : Je n'ai plus vu mon câble.

Après ce drame, les Angevins seront guéris pour longtemps de la curiosité d'assister à un pareil spectacle.

Le Ralliement, qui donne un très long récit du drame de dimanche soir, termine par les détails qui suivent :

#### MADAME CASTANET

Il est à peine besoin de dire que la douleur de cette jeune veuve est indescriptible.

Dimanche soir, on lui cacha la terrible nouvelle.

C'est lundi matin seulement, vers neuf heures, qu'il lui fut permis d'aller à l'hôpital où elle pensait trouver son mari encore vivant.

Sa mère lui avait seulement dit qu'il était très mal et que les médecins le désespéraient.

En arrivant à l'amphithéâtre, elle aperçut, — détail lugubre — un corbillard qui attendait un cercueil...

Son cœur se serra douloureusement.

Oh ! s'il est par là, dit-elle, c'est qu'il est mort...

A la vue du cadavre de son mari, reposant dans une bière ouverte, M<sup>me</sup> Castanet se précipita à deux genoux près de lui et se mit à l'embrasser fiévreusement, en poussant des cris de douleur épouvantables...

Ce fut une scène à fendre l'âme.

Puis l'infortunée s'évanouit et M. Henri Corteguisse, qui l'accompagnait, fut obligé de la transporter dans sa voiture, aidé par M. Auguste Nalin, gendarme au Tertre.

Depuis, M<sup>me</sup> Castanet n'a pas quitté le lit.

Elle a reçu hier la visite de M. le docteur Guignard, maire d'Angers.

#### LES OBSÈQUES

Emilien Castanet sera inhumé à Nîmes, sa ville natale.

Les obsèques et le transport à la gare auront lieu demain mercredi, à 9 heures.

On se réunira à l'hospice.

La cérémonie religieuse se fera en l'église Saint-Serge.

Depuis l'accident, une foule sympathique ne cesse de stationner devant la ménagerie dont les tableaux-enseignes sont repliés en signe de deuil.

#### UNE FAUSSE NOUVELLE

Le récit donné par la Petite France d'une femme enterrée vivante à Villeloin a été démenti en tous points par le Journal d'Indre-et-Loire. La population de Villeloin n'est pas indignée. M<sup>me</sup> Noailles est morte d'un cancer, après une longue maladie ; son cadavre est demeuré plus de trente heures exposé avant d'être inhumé, et il a été dûment constaté que la mort était certaine avant que la corps fût mis dans le cercueil. Le journal de M. Wilson ne paraît avoir brodé ce récit à sensation que pour essayer de nuire au maire de Villeloin, qui est un conservateur. Le démenti du Journal d'Indre-et-Loire coupe court à cette vilénie.

Pour calmer des esprits frappés, dit le Journal d'Indre-et-Loire, l'adjoint fit ouvrir le cercueil, en présence des deux ensevelisseurs, qui ont reconnu que le corps était bien dans la même situation que lors de la fermeture du cercueil. Un herboriste, qui a travaillé dans les hôpitaux de Paris, aujourd'hui vétérinaire à Villeloin, a palpé et piqué le corps, et a confirmé que le décès remontait à plusieurs heures et que la décomposition du corps était déjà très avancée.

POITIERS. — Accident mortel. — Mercredi soir, un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, nommé Levêque, ancien professeur de violon à Poitiers, a été renversé par une voiture de boucher sur le boulevard du Grand-Cerf, et a reçu des blessures telles, qu'il a succombé jeudi matin.

#### FAITS DIVERS

##### UNE MORT AFFRÈSSÉ

Voici un accident dû à une imprudence qui se commet fréquemment :

Bien souvent, en effet, des enfants chargés de conduire des vaches au pré ou à l'abreuvoir s'enroulent autour du poignet le licol de l'animal, certains ainsi de ne pas lâcher la corde que leurs mains ont peine à tenir. Mais gare ! si la bête devient furieuse.

C'est ainsi que l'autre jour, à La Châtre, commune d'Alloué (Charente), un enfant de onze ans, le jeune Jean Moreau, s'attacha au poignet le licol d'un bœuf qu'il conduisait à Ambernac.

Soudain, le bœuf, piqué sans doute par quelque mouche, partit en une course furibonde. Le pauvre petit conducteur fut vite roulé dans la poussière, et lorsqu'enfin l'animal fut arrêté, l'enfant était dans un état effreux. Tous les soins furent impuissants à le rappeler à la vie. Outre des plaies à la tête, il avait plusieurs fractures.

A deux kilomètres environ de Villambard (Dordogne), se trouve le château de James, appartenant au général Dobroutschew, major général des armées russes et ancien chef d'état-major de Skobelef.

Mercredi, comme le 408<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Bergerac, revenant des grandes manœuvres, passait devant le château, le général s'est avancé sur la terrasse, et l'excellente musique du régiment a fait entendre l'hymne national russe.

Le général s'est immédiatement dirigé vers le front des troupes pour saluer le drapeau et serrer la main à tous les officiers, puis il a fait apporter du vin qui a été distribué dans les rangs. Et, le soir, à sept heures, il a reçu à dîner l'état-major, à la tête duquel se trouve le général Potiron de Boisfleury, et un officier de chaque grade. Ces messieurs sont rentrés enchantés de l'accueil gracieux qui leur a été fait.

#### CONSEILS ET RECETTES.

##### DESTRUCTION DES CHENILLES

Voici un moyen de destruction recommandé comme très efficace par M. Faudin, professeur d'arboriculture et de viticulture :

On se munit d'un allumoir analogue à celui dont on se sert pour éclairer les bacs de gaz ; on remplit le réservoir d'alcool ou d'essence de pétrole ; dans le tuyau vissé au récipient, on introduit une mèche en coton, et en allumant celle-ci, puis en la présentant à la bourse de chenilles, on les brûle instantanément et sans contrarier sensiblement la végétation.

En emmanchant à la douille dont l'appareil est porteur une canne ou une baguette, on peut écheniller jusqu'à une grande élévation et sans se donner la peine de monter sur l'arbre.

Grâce à ce système, dit M. Faudin, j'ai préservé du feuillage et de la chute des fruits des pruniers, pommiers et amandiers.

La dernière expérience publique que j'ai exécutée avec ce moyen a eu lieu au champ d'études du Comité d'Aix, et un auditoire nombreux m'en a témoigné sa complète satisfaction.

M. Guillot, constructeur à Beaune, conseille à son tour de projeter sur les arbres et arbustes attaqués, au moyen d'un pulvérisateur, la solution ci-après :

Eau..... 100 litres.  
Savon noir..... 2 à 4 kilos.  
Huile de pétrole..... 2 à 3 litres.

Dans 20 litres d'eau chaude, faire fondre le savon noir, laisser refroidir, puis ajouter l'huile de pétrole ; agiter le tout et ajouter 80 litres d'eau.

Agiter ce liquide chaque fois avant d'alimenter le pulvérisateur.

D'après M. Guillot, ce mélange est employé avec succès pour détruire la pyrale de la vigne.

##### REMÈDE CONTRE LE CORYZA

Voici un excellent remède pour guérir le rhume de cerveau :

Acide acétique glaciale..... 2 gr.  
Acide phénique..... 2 «  
Baume de vie de Hoffmann..... 8 «  
Teinture de musc..... 4 «

On verse 50 gouttes de ce mélange sur un peu de ouate dans un flacon à large ouverture, on le respire d'abord pendant 10 minutes toutes les demi-heures, puis à des intervalles plus éloignés à mesure que le rhume cède.

##### CONSERVATION DU BOIS

Pour empêcher le bois de travailler et de se fendre, on emploie en Sardaigne un moyen fort simple et qui réussit à merveille. On fait tremper le bois d'œuvre pendant une huitaine de jours dans une solution saturée de sel marin ; il devient alors insensible aux influences de la température et de l'humidité.

## Dernières Nouvelles

Rome, 17 septembre.

Le roi Humbert a désigné le général Driquet, commandant le corps d'armée à Florence, pour aller à la frontière afin de rendre hommage à l'empereur d'Allemagne au moment de son arrivée sur le territoire italien.

Le général sera accompagné d'un aide de camp du roi.

Constantinople, 17 septembre.

Un des fils d'Abd-el-Kader, hostile à la France, qui était allé en Syrie sans y être chargé d'aucune mission, a été rappelé par le Sultan sur les observations qui ont été adressées à la Porte par la France.

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 16 septembre 1888.

Versements de 88 déposants (13 nouveaux), 22,087 fr. 57.

Remboursements, 22,448 fr. 67.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

#### TOMATES NOUVELLES DE PROVENCE

En boîtes et en flacons, depuis  
0 fr. 30 centimes.

Cette conserve de tomates ne diffère en rien comme qualité avec la tomate fraîchement cueillie.

#### MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an..... 10 fr. — Départements..... 13 fr.  
Union postale..... 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 septembre :

TEXTE. — Donatello, par M. Édouard Charton. — Horloger et voyageur, par M. Th. de Caer. — Le musée d'éthnographie, les Samoyèdes, par M. A. L. — Progrès de la photographie, par M. G. Damman. — Fourchon le botteur, par M. J. Girardin. — Pierre Belon, par M. Ch. Brongniart. — Répartition de la température à la surface du globe, par M. B. Lefèvre. — Une miséricorde de la chapelle du château de Gaillon, par M. A. L.

GRAVURES. — Sainte Cécile, dessin de M. Froment. — Samoyèdes : Retour à la tente ; Femme samoyède berçant son enfant ; dessins de M. Martin. — Les Vendanges, par Bodmer. — Statue de Pierre Belon, dessin de M. Morel. — Une miséricorde de la chapelle de château de Gaillon, dessin de M. Valentin.

#### MARCHÉ de Saumur du 13 Septembre 1888

Froment-commerce, l'hectolitre	30	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	18 80	Veau	1 60
Métail	15	Mouton	2
Seigle	11 90	Porc	1 50
Orge	10 60	Poulets la couple	4
Avoine	8 50	Dindonneaux	10
Sarrasin	10	Canards	4 50
Haricots blancs	20	Oies	10
Haricots rouges	18	Beurre le kilog.	2 10
Fèves	14	Œufs la douzaine	83
Noix	11 50	Foin, la charretée de	780 kilog.
Châtaignes	—	—	70
Sel les 100 kil.	15	—	60
Son	14	—	45
Pommes de terre, la barrique	10	Huile de noix, 50 kil.	195
Farine, la cassolette de 157 kilog.	55	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	—	53 kilog. 500
Id. 2 <sup>e</sup> id.	33 c. 33	—	—
Id. 3 <sup>e</sup> id.	31 88	Charbon de bois, les 100 kil.	16
		Charb. de terre	4 50

#### Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 155
Champigny	165
Yarrains	145
Bourguell	165
Restigné	135
Chinon	135
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 250
Ordinaires, environs de Saumur	115
Saint-Léger et environs	65
Yarrains et environs	55
Le Puy-N.-Dame et environs	115
La Vienne	95
Cidre de Bretagne	la barrique 50 fr.
Cidre de Normandie	45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 50 fr.
Vinaigre de rin	95

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, et de M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé.

**VENTE**  
Aux enchères publiques,  
EN TROIS LOTS

DE  
**DIVERS IMMEUBLES**  
Situés commune de Brézé et Saint-Cyr-en-Bourg,  
Dépendant de la succession vacante du sieur Joseph LAFONTAINE.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé, le dimanche 7 octobre 1888, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :  
Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré,  
Aux requête, poursuite et diligence de M. Louis Auguste Anis, commissaire-greffier, demeurant à Saumur, agissant au nom et comme curateur à la succession vacante du sieur Joseph Lafontaine, en son vivant cultivateur à Saint-Cyr-en-Bourg, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement dudit Tribunal en date du seize juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré,  
Ayant M<sup>e</sup> LE RAY pour avoué,  
Il sera, au lieu, jour et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé, à la vente, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, sur les mises à prix fixées d'office par le Tribunal.

**DÉSIGNATION**

- 1<sup>er</sup> Lot.  
Quatre ares quinze centiares de bois, au Bois-Semé, commune de Brézé, joignant Bassereau et Charles Bontet.  
Mise à prix : dix francs, ci... 10
- 2<sup>e</sup> Lot.  
Neuf ares soixante-deux centiares de vigne, au Bellay, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, joignant Lacour au couchant, au nord Prestreau, au levant Fournier, au midi un chemin.  
Mise à prix : cinquante francs, ci... 50
- 3<sup>e</sup> ET DERNIER LOT.  
Vingt-deux ares de terre, à la Casse, commune de Brézé, joignant au couchant Champion et autres, au midi Lalleron, au nord Prestreau et autres, au levant Mollay.  
Mise à prix : cent vingt francs, ci... 120

S'adresser, pour renseignements :  
1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, poursuivant la vente;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.  
Pour extrait, rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.  
Saumur, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-huit.  
V. LE RAY.

**A VENDRE**  
**TERRE-NEUVE**, 18 mois.  
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

**Occasion exceptionnelle**  
**A LOUER DE SUITE**

POUR CAUSE DE DÉPART  
**LE CHATEAU**  
DE LA

**CRESILLONNIÈRE**  
Près la station de Varennes-sur-Loire, à 15 kil. de Saumur,  
Commune de Brain-sur-Allonnes.

MAISON de maître en bon état, grandes écuries et remises, très belle cave voûtée.

Jardins anglais et potager bien planté d'arbres fruitiers en très bon rapport.

Très beau pays de chasse  
S'adresser à M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE DE MEUBLES**  
Aux enchères publiques.

Le DIMANCHE 23 septembre 1888, à une heure du soir, à Villeneuve, commune de Saint-Martin-de-la-Place, dans une maison appartenant à M<sup>me</sup> veuve LOISELEUR,  
Il sera vendu :

Armoires, bois de lits, commodes Louis XV, secrétaire, tables de nuit et autres, buffets, fauteuils et chaises garnis, pendules, rideaux, matelas, couettes, traversins, oreillers, outils et instruments aratoires, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.  
Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE DE MEUBLES**  
Aux enchères publiques.

Le JEUDI 20 septembre 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 55,  
Il sera vendu :

Deux ameublements de salon, bois de lits, tables, chaises, pendules, calorifères, tapis, bibliothèque, jardinière en bois sculpté, harnais.

LE MÊME JOUR, il sera également vendu divers objets mobiliers dépendant de la succession vacante de M. MAHOUDRAU, comprenant : montre en or, linge, vêtements, malles et autres objets.  
Au comptant, plus 10 0/0.

**TRES VASTE MAISON**  
**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convient pour un hôtel ou maison de commerce de gros.  
S'adresser à MM. NEVU et HATTAT, place du Roi-René.

M. BUMONT, propriétaire à Moulherne (Maine-et-Loire), offre à livrer de suite Cidre pur pomme, à 35 fr. la barrique, pris gare Linière-Bouton. Fût à rendre. Remise par quantité.

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE

**UNE PROPRIÉTÉ**  
Avec maison d'exploitation

Située à la Tonnoir, commune de la Breille, touchant au couchant l'étang du Bellay, affréc en bois taillis, oseraies, vignes, sapinières et landes.  
Le tout formant un seul ensemble et d'une contenance totale de 10 hectares.  
Rendez-vous de chasse splendide.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n° 28.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1889,  
UNE

**MAISON D'HABITATION**

Située rue de l'Abrevoir,  
Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur.  
Avec vastes Magasins, Caves, Remises et Ecuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

**A CÉDER DE SUITE**  
à des conditions très avantageuses  
une

**BONNE MAISON D'ÉPICERIE**  
ET MERCERIE

(GROS ET DEMI GROS)  
Sise à Beaufort-en-Vallée.  
S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER DE SUITE**  
**Boutique d'Épicerie**  
Et de Mercerie

Bourg d'Allonnes.  
S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

**A VENDRE** Une très bonne  
**JUMENT** de selle, très sage, âgée, taille 1 m. 60, robe bai-brun.

S'adresser hôtel de la Gare, Vernantes.

**CIDRES**  
Mayenne, Bretagne et Normandie

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18.  
Prix très avantageux.

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un apprenti.

UNE FEMME, d'une quarantaine d'années, demande des journées comme LAVEUSE ou comme FEMME DE MÉNAGE.  
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE femme de chambre, de 30 à 35 ans, sachant coudre et repasser. — Bonnes références. — Bon prix.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelés.

S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 34, rue du Pavillon.

**GUÉRISON CERTAINE**  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS,  
Psoriasis, Acné, etc.,  
des PLAIES et  
ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Princes de la Science  
Le Testament de M. LEBLANC  
notamment du travail, il est à  
la portée des petites bourses,  
et, dès le deuxième jour, il pro-  
duit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LEBLANC,  
MÉDECIN SPÉCIALISTE  
11, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.).  
CONSULTATIONS GRATUITES  
par Correspondance

**Couronnes Funéraires en tous Genres**  
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON COPIT  
**COCHET-CHAILLOUX**  
Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement  
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie,  
Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.  
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES  
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR  
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

**BANDAGES HERNIAIRES**  
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM F<sup>cs</sup>, D<sup>rs</sup>, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.  
SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON  
Seul dépôt à Saumur chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Lardeux, coutelier et bandagiste.  
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**  
**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).  
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CACAO** **PUR**  
**VAN HOUTEN** **SOLUBLE**  
remplaçant avantageusement  
**TOUS LES CHOCOLATS**  
Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40  
Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.  
Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.  
Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 SEPTEMBRE.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	84 10	83 40	Est	801 25	800	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	529 50	530
3 % amortissable	86 60	86 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1310	1305	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	533	528	Est	398 50	397 50
3 % (nouveau)			Midi	1165	1165	— 1865, 4 %	520	522	Midi	402	401 50
4 1/2 % (nouveau)	105 62	105 70	Nord	1610	1610	— 1869, 3 %	408 50	408	Nord	412 75	413 25
Obligations du Trésor	509	508	Orléans	1348 75	1345	— 1871, 4 %	398 50	397 50	Orléans	402 75	403 50
Banque de France	3840	3840	Ouest	930	930	— 1875, 4 %	523	521 50	Ouest	401	402
Société Générale	480	480	Compagnie parisienne du Gaz	1417 50	1412 50	— 1876, 4 %	523	520	Paris-Lyon-Méditerranée	399 75	398 50
Comptoir d'escompte	1047 50	1048 75	Canal de Suez	2230	2230	Bons de liquid. Ville de Paris	529	529 75	Paris-Bourbonnais	401	401
Crédit Lyonnais	630	627 50	C. gén. Transatlantique	545	542 25	Obligations communales 1879	481	483	Canal de Suez	498	605
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1376	1366 25	Russe 5 0/0 1870	101	100 50	Obligat. foncières 1879 3 %	481	483	Panama 6 0/0	362	360
Crédit mobilier	410	415				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	388 75	389			
anat. Inter.-Panama	270	268 75									

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.